

Éditorial

Après les fêtes voici la venue des vœux. Certains trouveront cette tradition formelle ; je ne le crois pas. Elle nous encourage à nous tourner vers les autres et à nous souhaiter réciproquement les meilleures choses.

Je souhaite que vous soyez nombreux, le 12 janvier prochain à 11 heures à venir Salle des Garennes pour échanger nos vœux dans la tradition républicaine de notre pays et dans le cadre convivial de notre commune.

D'ici là, je vous souhaite une heureuse année 2013 ; qu'elle vous apporte la santé et le bonheur !

Le Maire B.Hauchecorne.

AGENDA

jour	date	heure	manifestation	lieu	organisateur
------	------	-------	---------------	------	--------------

janvier	Samedi	5	10h-17h	Passage des cibles blanches	Stand de tir	École de tir
	Lundi	14	14h	Atelier écriture	Médiathèque	Médiathèque
	Dimanche	20	14h	Loto	Salle polyvalente	Comité des fêtes
	Vendredi-Samedi dimanche	25 26 27		Concours amicale tir et arbalète	Salle polyvalente stand de tir	Mareau tir

février	Samedi	2	20h	Soirée country	Salle polyvalente	APe
	Dimanche	10	Journée	Brocante	Salle polyvalente	Les Calinoux
	Lundi	18	14h	Atelier écriture	Médiathèque	Médiathèque

mars	Samedi	9	9h-12h30	Agenda 21	Salle Polyvalente	Mairies de Mareau Aux Prés et Mézières-Lez-Cléry
	Samedi dimanche	16 17	journée	exposition et vide grenier	Halle	Les Fêlés de la Deuche
	Mardi	19		Début de l'exposition sur les écrits de Voyage	Médiathèque	Médiathèque
	Samedi	23		Animation musique sur le thème de l'Italie	Médiathèque	Médiathèque
	Lundi	25	14h	Atelier écriture	Médiathèque	Médiathèque



LES ECHOS DU CONSEIL

Conseil Municipal du 22 octobre 2012

2012-057 — Participation voies et réseaux

Monsieur Hauchecorne informe le conseil de la possibilité d'instaurer une participation aux travaux d'assainissement dans le cadre d'une création de voie nouvelle sur la commune. Approuvé à l'unanimité l'instauration d'une participation aux travaux sur les voies et réseaux

Information sur l'avancement de la modification du PLU

Monsieur Hauchecorne explique que lors de la dernière réunion avec Siam Conseils pour l'élaboration de la modification du PLU, la commission a proposé différentes modifications mineures du règlement.

2012-058 - Dossier DCE éclairage public

L'entreprise Inca a déposé un dossier de consultation des entreprises afin concernant les travaux d'amélioration du réseau d'éclairage public. Il est prévu de lancer une consultation sous la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics. Le conseil regrette que les entreprises ne puissent pas proposer d'option, s'interroge sur le bienfondé du choix des ampoules à basse tension, et n'est pas d'accord avec la formule de notation des offres proposées. Aussi, il refuse de valider ce dossier de consultation et charge Robert Genty de contacter l'entreprise Inca pour modifier ce dossier. Par ailleurs, Monsieur Hauchecorne, indique qu'il y a possibilité de percevoir des subventions par l'ademe et le Pays Sologne Val Sud. Approuvé à l'unanimité

2012-059 — Demande de fond d'accompagnement culturel - médiathèque

La médiathèque souhaite proposer un spectacle au jeune public à l'approche des fêtes de Noël, le 15 décembre pour 2 séances. Le choix s'est portée sur la Compagnie Ô avec son spectacle « comme une image » accessible aux enfants dès 2 ans. Le coût du spectacle s'élève à 551.40 €. Approuvé de demande de fond d'accompagnement culturel à l'unanimité

Point travaux salle polyvalente

Monsieur Genty fait un point sur les travaux de la salle polyvalente.

1 — la réception des travaux pour la création de puits n'a pas été effectuée puisque le raccordement à la chaufferie n'est pas réalisé.

2 — on déplore toujours des infiltrations d'eau au niveau de la toiture. Une lettre en recommandée a été envoyée à l'architecte. L'entreprise doit intervenir dans les meilleurs délais.

3 — Monsieur Mainardi d'erdf a promis que la mise en place du transformateur Edf sera réalisée rapidement, mais en attendant un chauffage provisoire doit être prévu lors des manifestations.

2012-060 — Carrefour croix baleine

Monsieur Genty rappelle qu'en complément des travaux de voirie sur la rue des Muids et de la Plaine Saint fiacre il devient impératif de procéder à des travaux de sécurisation du carrefour de la Croix Baleine, un devis a été proposé par l'entreprise TPVL pour un montant de 13 730.50 €. Il précise que ces travaux consistent en la pose de bordures sur le pourtour du carrefour, le profilage de la chaussée ainsi qu'un revêtement spécial qui devrait prendre une couleur rouge au fur et à mesure des passages. Approuvé à l'unanimité le devis et autorise le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Général

2012 — 061 — rue des écoles DCE et demande de subvention

Monsieur Striblen nous a fait parvenir le dossier de consultation des entreprises. Deux lots sont prévus : Vrd et espaces verts pour la rue des écoles. Les travaux consistent en l'aménagement d'une voie plus sécurisée pour les piétons et les véhicules. Approuvé à l'unanimité

2012-062 — modification du tableau des effectifs

Monsieur Hauchecorne informe le conseil de la modification du tableau des effectifs : application d'un nouveau cadre d'emploi de la catégorie B - service administratif : rédacteur principal à rédacteur principal de 2^{ème} classe. Approuvé à l'unanimité

Prime de fin d'année

Monsieur Hauchecorne propose de reconduire la prime annuelle (1/12^o de la rémunération brute) à l'ensemble du personnel pour l'année 2012. Approuvé à l'unanimité

2012 — 063 — Classe verte

Les instituteurs ont proposé des projets de classe de découverte.

1 — les classes de CP et CP/Ce1 partiraient à Ingrannes

« Arbres et respect de l'environnement ». Le montant restant à la charge des familles est de 164 €. Il y a 27 enfants mareprésiens.

2 — la classe de CM1/CM2 partirait à Lans en Vercors « découvertes du milieu montagnard et spéléologie ». Le montant restant à la charge des familles est de 343 €. Il y a 16 enfants mareprésiens.

L'ensemble du conseil, est favorable à une prise en charge de 50 % des sommes restant à la charge des familles. Le budget s'élève donc à 2214 € pour le séjour à Ingrannes et 2744 € pour le séjour à Lans en Vercors. Approuvé à l'unanimité

2012-064 — Rapport de la CCVA

Approuvé à l'unanimité

2012 — 065 — Protection sociale complémentaire des agents

Le Maire informe le Conseil que le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 donne à nouveau la possibilité aux employeurs publics de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents, fonctionnaires comme non titulaires de droit public et de droit privé.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents actifs et retraités.

Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation au titre du risque santé et/ou du risque prévoyance que le Centre de Gestion du Loiret va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, approuvé à l'unanimité

2012-066 — règlement intérieur du centre de loisirs

Le paragraphe ci-dessous est ajouté à l'article 2 du règlement :

« le calcul du quotient familial est basé sur les ressources de l'année N-2 et mis à jour au 1^{er} janvier. (exemple : pour la période du 2/01/2012 au 02/01/2013, le QF pris en compte est celui calculé au 1/10/2011, basé sur les ressources de l'année 2010). Approuvé à l'unanimité

2012 — 067 — Décision modificative n°1

Monsieur Hauchecorne informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget : 6 361 € - 020 — dépenses imprévues + 6 361 € - opération 0002 — article 20211 — approuvé à l'unanimité

-epfl

Le conseil d'administration de l'epfl a décidé lors de sa séance du 20 septembre 2012 : L'adhésion des communes d'Augerville la Rivière, de Coudray et de la communauté de communes du Betz et de la Cléry. Le retrait de la commune de Dadonville. Approuvé à l'unanimité

Rien n'étant plus inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h

Conseil municipal du 26 novembre 2012

2012 - 069 - Achat terrain Mme Renard

Monsieur Hauchecorne indique que dans le cadre du projet de la rue des Ecoles, et du chemin des Ecoles, il est nécessaire d'acquérir des bandes de terrain appartenant à Madame Renard : une bande de 128 m² le long de la rue des écoles, ainsi qu'une bande de 184 m² le long de l'école ; Soit un total de 312 m². Il est proposé d'acquérir ces terrains pour un montant de 9 360 €, soit 30 €/m². Approuvé à l'unanimité

2012 — 070 — extension du réseau incendie rue du Bout

Des constructions individuelles sont prévues rue du Bout sur la commune de Saint Hilaire Saint Mesmin. La réalisation de ces constructions nécessite l'extension du réseau d'incendie insuffisant actuellement. Cette demande provenant de la commune de Saint Hilaire Saint Mesmin le conseil demande que cette commune prenne la moitié des dépenses à sa charge. Approuvé à l'unanimité

2012 — 071 — tarif locations de salle

Monsieur Hauchecorne propose les nouveaux tarifs de location de salle :

- Salle polyvalente :

- Caution de 600 €

- Location pour les habitants de la commune : 272€

- Location pour les associations de la commune : 52€ pour les 1^{ère} et 2^{ème} manifestations, ensuite 157€

- Location pour les associations hors commune : 490€ en sus, le parquet pour 110€, la cuisine pour 27€ (ou 55€ pour les hors communes). Les associations de la commune ne sont pas concernés par les suppléments lors de les 2 1^{ères} manifestations.

Les dégradations et forfait chauffage se font sur relevé et factures.

Salle Raboliot pour les habitants de la commune :

Caution de 600€

Location journée de 88€

Dégradations sur factures

Salle des marronniers pour les habitants de la commune :

Caution de 600€

Location journée de 88€

Dégradations sur factures

La Halle pour les habitants de la commune :

Caution de 600€

Location journée de 110€ et 71€ la1/2 journée

Dégradations sur factures

La Halle pour les hors communes :

Caution de 600€

Location journée de 153€ et 102€ la1/2 journée

Dégradations sur factures

La Halle pour les associations communales :

Location journée et 1/2 journée de 1€

Dégradations sur factures

Il sera précisé dans le contrat de location que la location de la salle polyvalente n'inclut pas la location de la salle raboliot, si le locataire souhaite louer les deux salles il devra s'acquitter du total des deux locations (une seule caution demandée). Approuvé à l'unanimité (applicable à compter du 1^{er} janvier 2013).

2012 — 072 — Limite d'agglomération

Monsieur Hauchecorne rappelle le contenu du compte rendu du conseil du 4 juin 2012 : Le conseil municipal de Cléry Saint André a délibéré sur la modification d'une limite d'agglomération pour les 4 pavillons situés à la sortie de Mareau aux Prés, au niveau de la rue de la Pierrière Les services du Conseil Général souhaitent une délibération. Le conseil a pris acte de cette décision

2012-073 — classe de découverte

La délibération 2012 — 063 est modifiée comme suit : la classe de CM1/CM2 partirait à Lans en Vercors « découvertes du milieu montagnard et spéléologie ». Le montant restant à la charge des familles est de 343 €.

Le budget s'élève donc à 2214 € pour le séjour à Ingrannes et 5 488 € pour le séjour à Lans en Vercors. Modification approuvée à l'unanimité

2012-074 — Décision modificative n°2

Monsieur Hauchecorne informe qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative : 20 000 € au 64111 — chapitre 012 20 000 € au 6419 — chapitre 013. Approuvé à l'unanimité

Point agenda 21

Stéphane Roy rappelle que les élections municipales sont prévues au début de l'année 2014, donc pour éviter tout recouvrement de calendrier et ainsi respecter la période de réserve légale, notre AG21 devra être publié au plus tard à l'été 2013 ; il convient donc d'accélérer le travail de la commission pour tenir cet objectif.

Deux réunions sont prévues :

Le mardi 8 janvier à 18h30 à Mareau avec les associations des deux communes ;

Le mardi 15 janvier à 18h30 à Mareau avec les artisans des deux communes

De plus, une matinée débat avec la population des deux communes, sous forme de 2 à 3 tables rondes, pour recueillir les avis et les idées des habitants, pour une prise en compte de ces débats dans les décisions finales dans l'AG21. (date à voir selon disponibilité de la salle polyvalente)

2012-075 — approbation du programme des équipements publics

Monsieur le Maire expose les éléments suivants : Le dossier de réalisation de la ZAC comprend le Programme des équipements Publics à réaliser sur cette zone. Celui-ci est rappelé en annexe de la présente délibération. Dans le cadre de la procédure, il convient d'en faire une approbation distincte.

Le dossier de réalisation de la ZAC comporte le programme des équipements publics conformément à l'article R 311-7 du Code de l'Urbanisme.

Le projet de programme des équipements publics de la Z.A.C. prévoit, à l'intérieur de la Z.A.C., la réalisation des ouvrages suivants :

1. Voirie : Il s'agit de la réalisation des aménagements de voiries primaires, secondaires et tertiaires

2. Stationnement : Les aménagements propres aux stationnements des automobiles à réaliser par l'aménageur.

3. Cheminement et sentiers piétonniers et cyclables : Ce sont les ouvrages propres aux circulations piétonnes et cyclables.

4. Assainissement eaux pluviales : Ceci comprend les travaux et ouvrages d'infiltration des eaux pluviales

par des techniques alternatives.

5. espaces verts et aménagements qualitatifs : aménagement des espaces verts, espaces publics de convivialité, et les plantations des emprises publiques.

6. Les réseaux :

- ASSAINISSEMENT EAUX USÉS (E.U.) : Il s'agit de tous les travaux de réseaux primaires d'eaux usées, y compris raccordement au réseau public.

- eau potable _ incendie : Ceci recouvre la mise en place des conduites primaires pour alimentation en eau potable et alimentation des bornes incendie, selon la réglementation en vigueur.

- Electricité : Desserte à l'intérieur de l'emprise.

- Gaz : Desserte à l'intérieur de l'emprise si la prise en charge financière du réseau est assurée par un opérateur.

- Points déchets : Il s'agit de la réalisation des aires de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif.

- Télécommunications : Desserte à l'intérieur de l'emprise.

7. éclairage : Desserte à l'intérieur de l'emprise de la ZAC.

Le Programme des équipements Publics sera financé et réalisé sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire de la ZAC. Les aménagements seront ensuite rétrocedés à la Ville.

en application du décret n° 2009-496 du 30 avril 2009, et conformément aux dispositions de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, le projet de dossier de réalisation, avant son approbation, doit être transmis pour avis au Préfet de Région (Direction Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement), autorité administrative de l'état compétente en matière d'environnement. Ce dernier a remis son avis sur l'étude d'impact le 24 mars 2010. Le Conseil Municipal approuve le programme des équipements publics de la ZAC des Garennes a établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-8 du code de l'urbanisme.

2012-076 — approbation du dossier de réalisation de la ZAC des garennes

Monsieur le Maire expose les éléments suivants : Par délibération en date du 26 Novembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé le Programme des équipements Publics. Le dossier de réalisation de la ZAC comporte les pièces suivantes, conformément à l'article R 311-7 du Code de l'Urbanisme : Le projet de programme des équipements publics à réaliser dans la zone. Le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone. Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement, échelonnées dans le temps, Le complément à l'étude d'impact.

Le programme global des constructions à vocation de logements consiste en la réalisation d'environ 90 logements nouveaux et d'une réserve foncière mise à disposition de la Commune de Mareau aux Prés pour un total maximum de 12 000 m² de surface de plancher. Les modalités prévisionnelles de financement : Le financement de l'opération sera échelonné dans le temps au rythme des tranches de travaux. Il est rappelé que les constructions situées à l'intérieur du périmètre de la Z.A.C. sont exclues du champ d'application de la taxe d'aménagement. Approuvé à l'unanimité

2012-077 — Approbation du traité de concession d'aménagement et ses annexes

Le traité de concession précise les obligations de chacune des parties, notamment :

L'objet du contrat, sa durée et les conditions dans lesquelles il peut éventuellement être prorogé, ou modifié. Les conditions de rachat, de résiliation ou de déchéance par le concédant, ainsi que, éventuellement, les conditions et les modalités d'indemnisation du concessionnaire. En l'espèce, le concédant ne participe pas au coût de l'opération que ce soit sous forme d'apport financier ou d'apport en terrains, ni de subvention par l'état, des collectivités territoriales et leurs groupements ou des établissements publics. La durée prévisionnelle de la concession est fixée à 10 ans. Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

Élagage : Stéphane Roy informe qu'un important élagage sera effectué en bord de Loire, et il propose de mettre en place un stockage du bois afin de le redistribuer. Modalités à organiser.

Levée : Alexandra Pointeau fait remarquer que suite à la fermeture de la levée des problèmes de sécurité se font sentir rue de Meung et rue du Château, puisque désormais le transit passe par le Trépoix. Bertrand Hauchecorne précise qu'un stop sur la rue du Château à l'intersection de la rue de Villeneuve.

Rien n'étant plus inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 30



« En ce temps là, à Mareau-aux-Prés »

Assemblée générale ouverte à tous, vendredi 18 janvier 2013, 18h 30, salle Raboliot

Le projet 2013 retracera l'histoire des associations qui, pour certaines d'entre elles, animent notre village depuis plus d'un siècle, à savoir : la société musicale La Fraternelle, la société de tir, les comités de fêtes du K Rouge et Mareau, l'amicale bouliste

Nous y ajouterons une animation sous la forme d'une **Brocante-Bourse musicale** ouverte aux particuliers, associations, collectionneurs et professionnels. Entrée gratuite au public.

Dates à retenir : samedi 28 septembre 2013 de 14h à 19h, et dimanche 29 septembre 2013 de 10h à 18h

**INSCRIPTIONS A L'ECOLE DE MAREAU AUX PRES
POUR LES ENFANTS NES EN 2010
POUR LA RENTREE 2013**

MERCI DE VOUS ADRESSER EN MAIRIE
Auprès de Mme Lestage ou de Melle Fischer

Du 7 janvier au 26 janvier 2013

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
De 9h à 12h et de 15h30 à 17h30
Mercredi
de 9h à 12h
Les samedis 12 et 26 janvier
De 9h à 12h.

Pièces à apporter :

- Livret de famille
- Photocopie du carnet de vaccinations ou attestation médicale
- Justificatif de domicile
- certificat médical de première scolarisation

Actualités Tous en Sel

Association d'échanges de services, d'objets, de savoir-faire.

11 janvier à 19 h – Assemblée Générale de l'association qui aura lieu à la salle des marronniers de la maison des associations.

Tous les adhérents sont conviés ainsi que tous ceux qui désirent en savoir plus sur l'association ou qui souhaitent participer à la prochaine édition de la fête des jardins.

Agenda Troc Si vous avez des livres, des magazines, des bandes dessinées, des CD, des DVD que vous n'ouvrez plus ? Venez les échanger sous la Halle. Cette année les opérations de Troc seront aussi ouvertes aux échanges de petits appareils électroménager et aux fournitures d'ateliers créatifs (cartonnage, couture, mosaïques, peintures...). Nous vous attendons nombreux.

Prochaines dates

- ⇒ 10 janvier 2013
- ⇒ 11 avril 2013
- ⇒ 11 juillet 2013

Pour plus d'infos



06 09 50 51 46

Mail : tousensel@yahoo.fr

www.tousensel.over-blog.com

MAREAU TIR

- le 05 janvier 2013 : passage des cibles blanches de 10h à 17h au stand de tir
- Les 25, 26 et 27 janvier : concours amical au stand de tir et à la salle Polyvalente : le vendredi 25 de 16h à 18h, le samedi 26 de 9h à 18h, et le dimanche 27 de 9h à 16h.

LA MEDIATHEQUE

- Ateliers d'écriture les 14 janvier, 18 février et 25 mars à la médiathèque.
- exposition sur les loups du 23 janvier au 24 février, en lien avec les écoles.
- Poésie : dans le cadre du printemps des poètes, des ateliers animés par la caravane des poètes auront lieu les 24 et 25 mars dans les 10 classes des la CCVA, suivi d'un spectacle le vendredi 15 mars à l'espace Loire de Cléry.
- exposition sur le thème des poèmes du 6 mars au 6 avril.
- exposition du 19 mars au 7 mai sur les écrits de Voyage pour la Jeunesse, en lien avec les écoles.
- Animation musique sur le thème de l'Italie le samedi 23 mars à la médiathèque.

Et toujours de nouvelles acquisitions de livres (romans, polars, jeunesse).

ARTICLES PROCHAIN FLASH INFO

Les associations qui souhaitent insérer un article pour le prochain flash info (période d'avril à juin 2013) peuvent le faire dès maintenant et jusqu'au 15 mars 2013, par le biais du site ou par courriel : lhume@mareauauxpres.com. n'oubliez pas d'indiquer les lieux, et heures des manifestations. Merci pour votre participation.

NOUVEAU : LE FLASH INFO SOUS 2 FORMATS

En plus de son actuelle version papier, le flash info est dorénavant disponible en version numérique. Pour les personnes intéressées, merci d'en informer la mairie sur le courriel mairie@mareauauxpres.com. En retour, la mairie vous fournira un autocollant à positionner sur votre boîte aux lettres pour stopper la distribution du format papier du flash info. Ce dernier vous sera donc envoyé trimestriellement sur votre courriel.

RAPPEL : Merci dans la mesure du possible de préciser votre nom sur votre boîte aux lettres. De même, nous vous rappelons que des autocollants « non aux pubs » sont disponibles en mairie si vous le souhaitez.



Agenda 21 Mareau-aux-Prés / Mézières-Lez-Cléry

Chantier débuté depuis maintenant presque deux ans, au travers d'une commission mixte à double titre, association de deux communes et commission composée d'habitants et d'élus, notre agenda 21, est en bonne voie !

Deux réunions avec le public se sont tenues courant 2012 (les agriculteurs sur le thème des territoires et du maintien de l'activité agricole, des enseignants et des parents d'élèves sur le thème du développement durable en lien avec l'Ecole) et deux autres suivront tous début 2013 (les artisans et les représentants des associations) afin de recueillir les idées, les propositions et les attentes du plus grand nombre d'entre vous. Cette phase de discussion ouverte et de participation libre se clôturera le samedi 09 mars au matin avec une matinée débat, à la salle polyvalente de Mareau, où ou vous êtes tous attendus. Plusieurs thèmes y seront abordés, autour de plusieurs tables rondes dédiées.

De ces travaux en commun, nous déciderons rapidement des orientations à mettre en œuvre à l'échelle de nos deux communes pour les années à venir, pour une publication de notre agenda 21 au plus tard à l'été 2013.

Comptant sur votre participation active et constructive à ces débats. Commission AG21.

La mairie vous informe...

Veillez noter les nouvelles coordonnées de GDF SUEZ DolceVita :



- Urgence Sécurité Gaz : appeler GrDF au 0 800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe)
- Pour le raccordement au gaz naturel : appeler GrDF au 0 810 224 000 (prix d'un appel local)
- Si vous avez un contrat d'électricité ou de gaz naturel GDF SUEZ DolceVita : 09 69 324 324 (appel non surtaxé) ou www.gdfsuez-dolcevita.fr

Le défibrillateur, un outil qui sauve la vie.....

Savez-vous que les arrêts cardio-circulatoires inopinés sont responsables d'environ 50 000 morts subites par an en France? Depuis mai 2007, toute personne est autorisée à utiliser un **défibrillateur automatisé externe (DEA)** chez une personne victime d'un arrêt circulatoire (Décret n° 2007-705 du 4 mai 2007 et arrêté du 6 novembre 2009 relatif à l'initiation des personnes non médecins à l'utilisation des DEA).

Ce défibrillateur est utilisable par toutes les personnes formées ou non aux gestes d'urgence, il suffit de se laisser guider par l'appareil.

Il est à disposition de tous sur le mur de la façade extérieure de la salle polyvalente : L'emplacement est identifiable grâce à ce logo, à l'abri dans un coffret muni d'une alarme sonore et visuelle.



Comment utiliser un défibrillateur?

Grâce à cette réponse rapide qu'est la défibrillation précoce, près de la moitié des victimes peut être sauvée. Ce sont des milliers de personnes qui pourraient être sauvées par la généralisation des défibrillateurs.

Récupération des téléphones mobiles

La mairie dispose, à l'accueil, d'un collecteur de portables usagés. Cette action est menée en partenariat avec l'Association des Maires du Loiret, Orange et Emmaüs International, afin d'encourager le recyclage des mobiles de toutes marques. Une fois collectés, les mobiles seront triés et acheminés vers les Ateliers du Bocage, une association de la communauté d'Emmaüs.



Aboiements, une nuisance sonore...

Les aboiements des chiens sont la cause fréquente de plaintes pour troubles de voisinage...Ce qui est supportable pour vous, ne l'est peut être pas pour votre voisin.

Une solution existe pour limiter les aboiements des chiens les plus récalcitrants : le collier anti aboiement...pour en savoir plus rapprochez vous de votre vétérinaire ou d'une animalerie.

Collectes—Rappel

La collecte des ordures ménagères a lieu tous les mercredis. Celle des emballages (container jaune) tous les mardis en semaine paire soit :

Janvier : le 22
Février : le 5 & 19
Mars : le 5 & 19

Nous contacter :

Mairie : tél. 02.38.45.61.09, fax 02.38.45.66.10
Courriel: mairie@mareauauxpres.com
Ouverture tous les jours 9h à 12h et 15h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h,
Retrouvez-nous sur notre site web :
www.mareauauxpres.com
Pour contacter directement le Maire : bertrand@hauchecorne.info